**Biobanque (Centre de Ressources Biologiques)**

1. **Présentation du CRB**

Le Centre de Ressources Biologiques de l’Hôpital Marie Lannelongue (HML) est un service professionnel qui doit répondre à l'attente de la communauté nationale et internationale des chercheurs et des industriels qui ont besoin d'accéder à des collections de ressources biologiques humaines de qualité.

Le CRB de l’HML met en place des activités d'aide à la mise en collection, de préparation des échantillons, de conservation et de mises à disposition des ressources biologiques.

La certification NF S96-900 a pour but de garantir et de pérenniser la qualité de ces ressources biologiques et des activités du CRB de l’HML. Cette certification repose sur le développement, l'application et la mise à jour régulière de procédures standardisées.

1. **Les missions de la Biobanque (Centre de Ressources Biologiques)**

* Aider les investigateurs dans la structuration des projets ;
* Organiser la mise en collection, la réception, la préparation, la conservation et la traçabilité des échantillons biologiques destinés à la recherche et au diagnostic ;
* Assurer la gestion centralisée et la mise à disposition des échantillons biologiques humains dans le cadre de projets de recherche institutionnels ou industriels nationaux et internationaux;

1. **Fonctionnement de la Biobanque (Centre de Ressources Biologiques)**

Le manuel qualité définit le système management qualité du CRB. Accéder le manuel qualité de notre biobanque en cliquant ici….. Notre biobanque a mis en place un questionnaire de satisfaction pour nos parties intéressées pour évaluer la qualité de nos prestations. Accéder au questionnaire en cliquant ici…

1. **Prestations proposées**

La Biobanque gère des prélèvements biologiques destinés à la recherche. Elle en contrôle la qualité. Elle s'assure leur utilisation réglementaire.

1. **Le certificat qualité**

Le CRB est certifié selon la norme NF S 96-900 version 2011 depuis décembre 2018 pour l’ensemble de ses activités de réception, préparation, stockage et mise à disposition de ressources biologiques solide et greffés. Consulter le Certificat Qualité du CRB [en cliquant ici.](https://hopitauxcentre-u-pariscite.aphp.fr/wp-content/blogs.dir/147/files/2020/03/certificat-centre-de-ressources-biologiques-73307.2.pdf)..

Catalogue ressources biologiques GHPSJ :

* Accéder au catalogue de ressources biologiques du GHPSJ en cliquant ici…

1. **Comment intégrer une collection ?**

L’initiateur de la collection constitue et soumet un dossier de « [demande de constitution de collection](https://hopitauxcentre-u-pariscite.aphp.fr/wp-content/blogs.dir/147/files/2017/08/PC-CRB-MULTI-DE-003-Demande-de-constitution-collection-V2.pdf)» au CRB. Ce dossier permet à l’équipe du CRB de réaliser :

* La consultation du Comité Scientifique du CRB qui doit donner son accord avant tout envoi d’échantillon par le déposant ;
* L’étude de faisabilité : il s’agit pour le CRB de déterminer s’il possède les compétences techniques nécessaires, les capacités de stockage et si l’étude est réalisable en termes de circuit des échantillons et dans le respect des jours et heures ouvrables de la structure ;
* L’estimation financière ;
* La rédaction d’un contrat qui détaille les exigences à respecter par chacune des parties. Il reprend le dossier scientifique de l’investigateur et établit la nature des prestations à réaliser par le CRB, de leur durée de conservation et des aspects financiers. Ce contrat doit être signé par chacune des parties ;
* La rédaction d’un mode opératoire interne au CRB précisant tout ce qui sera réalisé au sein du CRB, de la réception des échantillons jusqu’à leur cession afin d’assurer l’homogénéité de leur prise en charge.

1. **Commet faire la demande de mise à disposition**

La mise à disposition des ressources biologiques est accessible à tout demandeur, privé ou public. Le CRB gère les demandes de mise à disposition de ressources biologiques par l’intermédiaire d’un formulaire de demande de mise à disposition. Accéder au formulaire en cliquant ici…

1. **Comment nous contacter ?**

Nous écrire :

Hôpital Marie Lannelongue

Service d’Anatomie Pathologique, Centre de Ressources Biologiques

133, Avenue de la Résistance - 92350 le Plessis Robinson.

Vos interlocuteurs :

Dr Vincent Thomas de Montpreville – Chef de la Biobanque (Centre de Ressources Biologiques)

01 40 94 87 05 - [v.thomasdemontpreville@ghpsj.fr](mailto:v.thomasdemontpreville@ghpsj.fr)

Beheshta Paiman – Ingénieur Qualité du CRB

01 40 94 22 93 – Bpaiman@ghpsj.fr